PROTECTION INTERNATIONALE DES RÉFUGIÉS

Au cours du troisième trimestre 2026, 509 demandes d'asile ont été enregistrées par le Ministère, à travers le Secrétariat permanent de la Commission nationale pour les Réfugiés (SP/CONAREF), contre 162 au deuxième trimestre, soit une augmentation de 347 demandes.

Le nombre de demandes introduites par les femmes reste plus élevé, soit 57,7% par rapport à celles des hommes qui représentent 42.3%.



L'enregistrement des demandeurs d'asile constitue un acte de protection internationale que le Gouvernement burkinabè accorde aux étrangers vivant sur le territoire national qui en soumettent la demande. Par cet acte, le Burkina Faso offre son hospitalité, et exprime sa solidarité à ces étrangers, conformément à ses engagements internationaux.

FRÉQUENTATION DES SALONS OFFICIELS DES AÉROPORTS INTERNATIONAUX DE OUAGADOUGOU ET DE BOBO-DIOULASSO

Au cours du troisième trimestre 2026, 222 cartes d'accès aux salons d'honneur des aéroports de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont été accordées à des personnalités publiques et privées, ainsi qu'au personnel des Missions diplomatiques et des Postes consulaires présents au Burkina Faso.

Ce chiffre est en baisse par rapport au deuxième trimestre 2026, qui enregistrait 231 cartes délivrées, soit une diminution de 3,9 %.

À l'analyse du graphique, le plus grand nombre de cartes a été délivré au profit des personnalités du secteur privé, qui représentent 76,6 % du total.



AUDIENCES ACCORDÉES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Durant le troisième trimestre 2026, le Ministre des Affaires étrangères a accordé 97 audiences officielles à diverses personnalités publiques. Ce chiffre est en hausse de 61,6% par rapport au deuxième trimestre qui était de 60.

Ces rencontres ont concerné principalement les représentants des Missions diplomatiques et Postes consulaires, ainsi que des Organisations internationales accréditées au Burkina Faso.

Le Ministre a également reçu des Organisations non Gouvernementales et des associations œuvrant pour le développement, témoignant de la diversité des acteurs impliqués dans la coopération internationale et le partenariat avec le Burkina Faso.

Ces audiences traduisent la volonté du Ministère de renforcer les relations diplomatiques, de promouvoir le dialogue multilatéral et de consolider les partenariats stratégiques au service du développement national.



« Diplomatie burkinabè en chiffres »

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES

DIRECTION DES STATISTIQUES SECTORIELLES ET DE L'EVALUATION

Le dépliant statistique ***«Diplomatie burkinabè en chiffres»*** est un document statistique qui présente et publie, chaque trimestre, des données statistiques sur les actions phares de l'activité diplomatique. Il a une valeur informative qui permet à la fois aux décideurs de valoriser et de faire connaître aux citoyens quelques résultats chiffrés des activités réalisées par le Ministère et de documenter le processus de prise de décision.

DÉPLIANT STATISTIQUE TRIMESTRIEL



Depl_stat_MAE007

Troisième trimestre 2026
7ème Edition

ASSISTANCE AUX MIGRANTS DE RETOUR

500 migrants ont été accueillis et assistés par le Ministère des Affaires étrangères à travers la Direction générale des Burkinabè de l'extérieur au cours du troisième trimestre en collaboration avec l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM).

Par rapport au deuxième trimestre, une hausse de 18,7% est observée. Sur l'ensemble des migrants de retour, ceux de sexe masculin restent les plus nombreux, soit 92%.

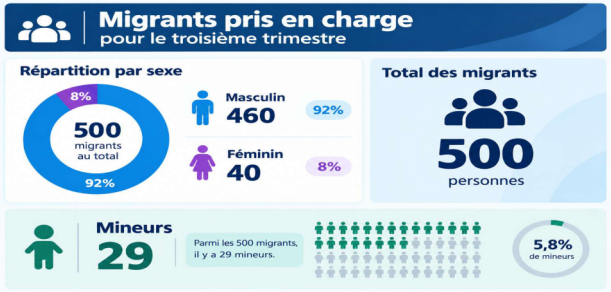

NB : Il convient de révéler que deux cent soixante (260) migrants ne sont pas passés par le canal de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM). Ces migrants, objet de rapatriement forcé, sont composés de deux cent dix-neuf (219) hommes, de vingt-trois femmes et de dix-huit (18) mineurs.

CONTRIBUTION DE LA DIASPORA BURKINABÈ À L'EFFORT DE PAIX

Du 1er juillet au 30 septembre 2026, un montant total de 75 712 442 FCFA a été mobilisé par la diaspora burkinabè en soutien au Fonds de Soutien Patriotique (FSP).

Cette contribution constante des Burkinabè de l'extérieur traduit leur engagement citoyen en faveur des initiatives visant la reconquête de l'intégrité territoriale entreprises par les autorités burkinabè. Elle résulte des efforts de sensibilisation menées par le Ministère des Affaires étrangères à travers les Ambassades et les Consulats généraux, ainsi que par des personnalités publiques lors de leurs missions à l'extérieur.



PRODUCTION DE PASSEPORTS OFFICIELS (DIPLOMATIQUES ET DE SERVICE)

Au troisième trimestre 2026, 1787 passeports diplomatiques et de service ont été délivrés par le Ministère des Affaires étrangères au profit de cadres et personnalités burkinabè. Ce chiffre est en hausse de 111,5% par rapport au deuxième trimestre, qui comptait 845 passeports. 85,4% sont des passeports délivrés représentent les passeports de service contre 14,6% pour les passeports diplomatiques.

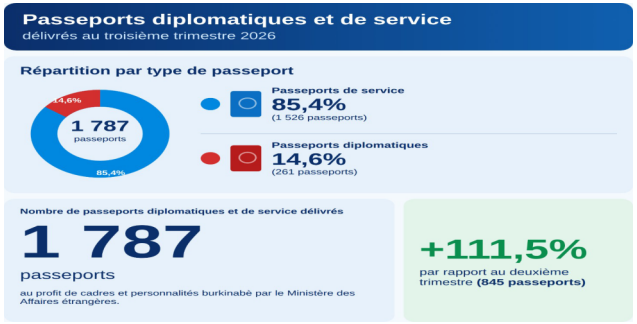

LÉGALISATION D'ACTES D'ÉTAT CIVIL ET D'ACTES DIVERS

4 181 documents ont été légalisés au cours du troisième trimestre 2026, contre 3 357 au deuxième trimestre. Parmi ces documents légalisés, 39,7% concernent des actes d'état civil, tandis que 60,3% portent sur des actes divers.

NB : Un acte divers désigne tout document autre qu'un acte d'état civil. Il s'agit des diplômes, des certificats, des relevés de notes, etc.

La légalisation des actes destinés à produire des effets à l'étranger est assurée par le Ministère des Affaires étrangères, conformément aux dispositions du Décret n°93-113/PRE/REX du 13 avril 1993, portant modalités de légalisation d'actes, de titres et de documents.

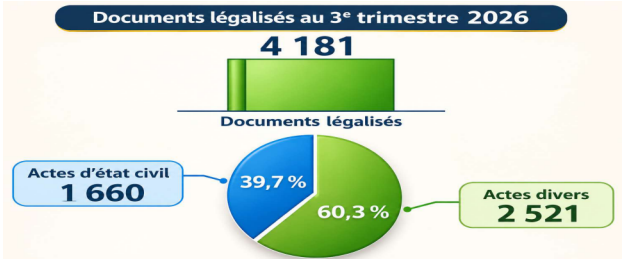

RECOUVREMENT DES RECETTES

Au cours du troisième trimestre de l'année 2026, la régie de recette de l'Administration centrale a mobilisé un montant total de 27 391 900 FCFA, soit une baisse de 24,2% par rapport au deuxième trimestre où le montant recouvré était de 36 151 100 FCFA.

L'analyse par nature de recettes révèle que la production des passeports officiels occupe la première place, avec 14 530 500 FCFA encaissés, représentant 53% du total des recouvrements du trimestre.

Par rapport aux prévisions qui étaient de 26 266 400 FCFA pour le troisième trimestre, la valeur de l'ensemble des recettes s'affiche en hausse de 1 125 500 FCFA, soit un taux de 4,3%.

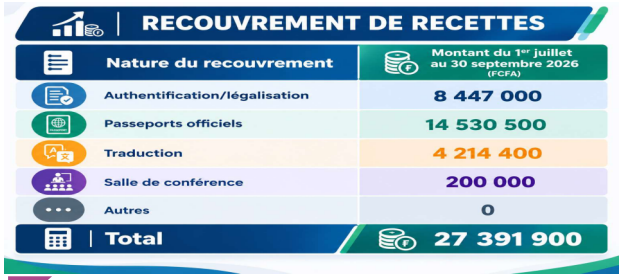

TRADUCTION DES DOCUMENTS

Au cours du troisième trimestre, le Ministère, par l'intermédiaire du Bureau de l'Interprétation et de la Traduction (BIT), a traité 435 demandes de traduction en hausse de 18,5% par rapport au deuxième trimestre qui était de 367 demandes. Le volume total de pages traduites se situe à 1307, en hausse aussi par rapport au deuxième trimestre qui était de 1024 pages.

Parmi les cinq (5) langues de traduction (français, anglais, espagnol, arabe et chinois (Mandarin), l'anglais occupe la première place avec 757 pages traduites, soit 58% de l'ensemble des dossiers de traduction. Le français arrive en deuxième position avec 399 pages, soit 30,5% comme l'illustre le graphique ci-après

